

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le





## **DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-114**

du 22 novembre 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 732

Le Président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-05 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Vu la proposition de contrat de ligne de trésorerie de la Banque Postale pour le Budget Annexe Déchets,

## **DÉCIDE**

ARTICLE 1 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BUDGET ANNEXE DECHETS

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie du Budget Annexe Déchets
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	500 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	2,60 %
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le



Date maximum de ID: 019-200066744-20221122-DEC2022114-AI prise d'effet du le 25 novembre 2022 contrat Date d'échéance du le 24 Novembre 2023 contrat Garantie Néant Commission 500,00 EUR, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du d'engagement contrat 0.15 % du montant maximum non utilisé due à compter de la Commission de non Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à utilisation terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant Tirages/Versements Modalités Procédure de crédit d'office privilégiée d'utilisation Montant minimum 10 000 euros pour les tirages

## ARTICLE 2 : ETENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## **ARTICLE 3: AMPLIATION**

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

......

Pour extrait conforme, À Ussel, le 22 novembre 2022 Le président,

Pierre Chevalier